



Mont
Saint
Aignan

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604511-20250923-2025-93-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025

DECISION N°2025 - 93

METROPOLE ROUEN NORMANDIE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L’AMENAGEMENT D’UN ESPACE CINERAIRE DANS LE CIMETIERE

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- **VU** la délibération n° 2020-07-04 du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour solliciter tout organisme financeur pour l’attribution de subventions, quels qu’en soient l’objet ou le montant ;
- **VU** la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 mai 2021 relative à la création du dispositif fonds d’aide aux communes pour l’investissement local (FACIL) ;
- **CONSIDERANT** l’intérêt de bénéficier des plus larges financements possible pour les projets menés par la Ville ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : de solliciter une aide au titre du FACIL pour l’opération « AMENAGEMENT D’UN ESPACE CINERAIRE DANS LE CIMETIERE », selon le plan de financement suivant :

		Montant prévisionnel HT
DEPENSES	Travaux	26 694,00 €
	TOTAL	26 694,00 €
RECETTES	Métropole Rouen Normandie	6 673,50 €
	Autofinancement Ville	20 020,50 €
	TOTAL	26 694,00 €

ARTICLE 2 : de signer la convention financière de la Métropole Rouen Normandie ;

ARTICLE 3 : de signer tout document servant à la demande d’acompte, de versement ou de solde.

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le 23 SEP. 2025
Catherine FLAVIGNY

Maire
Conseillère départementale

